



Date **26 JUIN 2017**

Rapport explicatif et avant-projet de loi sur le financement de la 3^e correction du Rhône

Madame la Présidente, Monsieur le Président,
Madame, Monsieur,

L'avant-projet de loi sur le financement de la 3^e correction du Rhône qui est mis en consultation résulte d'un travail réalisé par le Groupe de travail loi Rhône (GTLR) qui a été créé par décision du Conseil d'Etat le 17 décembre 2015 avec pour mission de pérenniser le financement relatif à la 3^e correction du Rhône ainsi que d'élaborer les bases légales nécessaires à l'appel à contribution des tiers. Le GTLR a mandaté un expert externe pour l'accompagner dans sa réflexion ainsi que dans l'élaboration d'une proposition de texte législatif. En effet, les bases légales actuelles contenues dans la loi cantonale sur l'aménagement des cours d'eau du 15 mars 2007 se sont avérées être inadaptées au projet de grande ampleur qu'est celui de la 3^e correction du Rhône.

Nous avons ainsi l'honneur de vous consulter afin de connaître votre avis sur cet avant-projet de loi en vous invitant à nous faire parvenir vos observations, remarques et propositions d'ici au 20 septembre 2017.

Les documents mis en consultation sont disponibles sur le site internet de l'Etat du Valais (adresse : <https://www.vs.ch/fr/web/che/consultations-cantoniales-en-cours>). Les prises de position sont à adresser directement à l'Office cantonal de la construction du Rhône (OCCR3), Rue des Creusets 5, 1950 Sion, qui se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, ou par courriel à l'adresse suivante : OCCR3-LFinR3@admin.vs.ch.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette consultation, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Jacques Melly
Conseiller d'Etat

